

Pétitions

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, à propos du même sujet, je voudrais lire une de ces pétitions. Les soussignés, habitants du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes du Canada ici réunie un grief commun, convaincus que Votre honorable Assemblée saura y apporter remède, déclarent humblement qu'attendu que les pétitionnaires, tous signataires dans la campagne de la caravane de la pétition pour la paix, refusent la mise à l'essai du missile de croisière au Canada et rejettent la recherche, la production, la mise à l'essai et le transport de toute arme nucléaire, de leurs systèmes de livraison ou des éléments qui les composent au Canada . . .

M. le Président: A l'ordre.

Mme Jewett: Puis-je continuer, monsieur le Président?

M. le Président: Non. L'honorable députée sait, je pense, qu'elle me place dans une situation difficile en essayant de lire la pétition. Je lui demande donc de bien vouloir respecter nos traditions et de donner un résumé de la pétition afin que nous puissions nous pencher sur cette question comme nous voulons tous le faire aujourd'hui je pense.

Mme Jewett: Je m'excuse, monsieur le Président. J'ai consulté les personnes chargées des pétitions et elles m'ont dit que je pouvais certainement expliquer la nature de la pétition.

M. le Président: Oui, bien sûr la députée peut expliquer la nature de la pétition. Or, elle semble plutôt en train de la lire. Puis-je donc lui demander de résumer cette pétition?

Mme Jewett: Les pétitionnaires demandent aussi, monsieur le Président, que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée et que l'argent gaspillé pour la course aux armements soit utilisé plutôt pour satisfaire aux besoins de l'humanité et garantir la prospérité grâce à la paix. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

LE PASSAGE À NIVEAU DU CP À OSHAWA (ONT.)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'invoque les dispositions du Règlement qui permettent aux députés de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de leurs électeurs.

J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 6,000 habitants d'Oshawa troublés par le danger que constitue en permanence un certain passage à niveau du CP dans cette localité.

● (1520)

M. le Président: Si je ne m'abuse, les pétitions que le député de Yellowhead (M. Clark), le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et la députée de New Westminster-Coquitlam (M^{me}

Jewett) veulent présenter ont fait l'objet d'une entente. Il convient de préciser, pour les intéressés, que la Chambre entend faire, pour toutes les autres questions, lesquelles semblent avoir été expédiées aux *Journaux*, comme si elles avaient été déposées sur le bureau du greffier. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À IMPOSER LA PEINE CAPITALE POUR CERTAINS CRIMES

M. Bill Domm (Peterborough) demande à présenter le projet de loi C-202, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Domm: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel de manière à autoriser la peine capitale pour quiconque commet un crime de haute trahison ou se rend coupable d'un assassinat.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et son impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) demande la permission de présenter le projet de loi C-203 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi) et modifiant d'autres lois en conséquence».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à affirmer la primauté de la Loi sur les langues officielles sur toutes lois et tous règlements du Parlement. Elle propose des modifications à la Loi sur les banques, à la Loi sur les chemins de fer, à la Loi sur les liquidations et ce afin de souligner son caractère de loi fondamentale canadienne.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)